Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260918-26_08_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 18 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.

Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Sophie BURLOT, procuration à Sébastien DELAUNAY

Gilbert BOTELLA, procuration à Olivier HOUZET

Secrétaire de séance : Gérard DAUVERGNE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.08.03. (7.1)

Date de convocation : 11 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 11 septembre 2026

Objet : Tarifs de la cantine, de la garderie et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2026/2027 — Délibération modificative

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Madame Armelle JEGOU rappelle à l'assemblée la délibération n° 26.07.09 du 19 juin 2026 relative aux tarifs cantine et garderie 2026/2027.

Elle indique à l'assemblée que la délibération ainsi adoptée est incomplète, dans la mesure où elle ne mentionne ni les tarifs applicables pour une heure de garderie seule, ni aucune disposition relative à l'étude surveillée.

Afin de régulariser la grille tarifaire applicable pour l'année scolaire 2026/2027 et d'assurer une information claire aux familles, il est donc nécessaire de rapporter la précédente délibération et de prendre une nouvelle délibération complète intégrant l'ensemble de ces prestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VOTE** les tarifs cantine et garderie suivants pour l'année scolaire 2026/2027 :

- **Tarifs cantine :**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260918-26_08_03-DE

Repas enfants	
QF≤700 euros/mois	0,8€
700<QF<1000 euros/mois	1€
QF≥1000euros/mois	3,10€
Repas adultes	4,10€

- Repas des ainés 6,20 €

- **Tarifs goûter et garderie**

Heure de garderie :

Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants
1€	1,60€	2,10€

Goûter + 1h15 de garderie : de 16h15 à 17h30

	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants
QF1 (≤700)	1€	1,60€	2,10€
700<QF2<1000	1,50€	2,20€	2,70€
QF3≥ 1000	1,70€	2,80€	3,60€

Goûter + 2h de garderie : de 16h15 à 18h30

	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants
QF1	1,70€	2,80€	3,60€
QF2	2,35€	3,70€	4,65€
QF3	2,65€	4,30€	5,55€

Cas particulier

- L'enfant prend seulement le goûter, et part à 16h30 :

Pas d'application du QF. 1 enfant : 0,70€ 2 enfants : 1,20€ 3 enfants : 1,50€

- Les enfants inscrits à **l'étude surveillée** s'acquittent du tarif de garderie correspondant à leur situation (cf. tableau ci-dessus).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

Le secrétaire de séance,
Gérard DAUVERGNE